



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 96 f) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document
de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le bilan des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pendant la période allant de juillet 2011 à juin 2012. Au cours de cette période, le Centre régional a continué à promouvoir le dialogue et la confiance entre toutes les parties concernées en organisant les conférences annuelles des Nations Unies sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui ont constitué d'importantes occasions d'examiner les progrès accomplis dans ce domaine et les moyens d'aller de l'avant. Le Centre régional a en outre entrepris sur le terrain plusieurs projets visant à renforcer les capacités des États à combattre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et à promouvoir la paix et le désarmement au moyen de l'éducation. Il a également contribué de façon substantielle à plusieurs réunions régionales ayant trait au désarmement.

Le Centre régional a renforcé ses activités de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que ses partenariats et relations avec différentes parties prenantes, dans la région et ailleurs. Avec l'appui d'États Membres et d'autres partenaires, il est en mesure de continuer à développer ses programmes visant à aider les États Membres de la région à remédier aux problèmes en matière de désarmement et de non-prolifération.

* A/67/50.



Le Centre régional dépend entièrement des contributions financières volontaires pour financer les activités de ses programmes. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, y compris le pays hôte, le Népal, et les autres partenaires qui ont, par leurs contributions financières, apporté leur appui au fonctionnement et aux programmes du Centre régional et prie ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre pour assurer la viabilité de ses activités et de son fonctionnement et l'aider à s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action en faveur de la paix et du désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il facilite et coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 66/56, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional durant l'année écoulée et a remercié le Gouvernement du pays hôte, le Népal, de sa coopération et de son appui financier. Elle a réaffirmé son appui énergique au rôle joué par le Centre dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité en Asie et dans le Pacifique et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, traite des activités du Centre régional du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. On trouvera en annexe l'état financier de son fonds d'affectation spéciale pour la deuxième année de l'exercice biennal 2010-2011.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a privilégié, dans le cadre de ses activités de programme, les domaines d'action suivants : la promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, le renforcement du dialogue et de la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité et la sensibilisation et la mobilisation.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération

5. Du 12 au 17 septembre 2011, le Centre régional a organisé à Katmandou, en coopération avec le Gouvernement népalais et avec l'appui financier du Gouvernement japonais et du Club de Tokyo, une organisation non gouvernementale japonaise, un stage national de formation à la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. L'objectif était de renforcer les aptitudes des agents des services de répression népalais dans ce domaine. Vingt-cinq agents de niveau intermédiaire de la police, des forces armées de police et du Service des douanes népalais y ont participé. Divers modules de formation ont été présentés par des instructeurs recrutés sur le plan national ou international, dont certains faisaient partie du Centre international de Bonn pour la conversion, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Cette formation a

réussi à renforcer les capacités des agents des services de répression en perfectionnant leurs connaissances et compétences relatives à divers aspects essentiels de la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Elle a notamment porté sur les concepts de base, les instruments internationaux et cadres normatifs, les problèmes relatifs au Népal, les répercussions sur les femmes, la coopération régionale en matière de lutte contre le commerce illicite et le trafic transfrontalier et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre ainsi que la destruction, le marquage et l'identification de l'origine de ces armes.

6. Le Centre régional a contribué de façon substantielle à un séminaire régional organisé à Brisbane (Australie) du 29 février au 2 mars 2012 sur les armes légères et de petit calibre et le traité sur le commerce des armes. Les participants à ce séminaire, organisé conjointement par le Gouvernement australien, le Forum des îles du Pacifique et Oxfam Australie, ont débattu de thèmes relatifs au commerce illicite d'armes légères et de petit calibre dans le contexte régional du Pacifique-Sud, défini des moyens de renforcer l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans la région et envisagé une position commune sous-régionale dans la perspective des négociations du traité sur le commerce des armes.

7. Pour faciliter l'exécution du Programme d'action, le Centre régional a apporté un appui important à une réunion régionale du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU portant sur la mise en œuvre du Programme dans les pays asiatiques, organisée à Bali (Indonésie) les 5 et 6 mars 2012. Au cours de cette réunion, des représentants des États de la région Asie ont examiné et fait progresser la mise en œuvre du Programme d'action à l'échelle régionale et contribué à la tenue de vastes consultations organisées dans la perspective de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2012.

8. Le Centre régional a également activement contribué à un séminaire sous-régional et un voyage d'étude sur la lutte contre les armes légères et de petit calibre et les engins non explosés, organisés à Phnom Penh du 27 au 30 mars 2012. Les participants au séminaire, organisé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ont examiné et recensé des moyens de réduire le trafic d'armes légères et de petit calibre, d'améliorer la coordination nationale et l'échange de connaissances et d'informations entre les secteurs de la défense et services de police nationale des différents États membres de l'ASEAN dans ce domaine ainsi qu'en ce qui concerne la maîtrise des engins non explosés.

9. Le Centre régional a poursuivi ses efforts en vue de remédier aux problèmes que pose le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre au Népal, en apportant un appui sur les plans fonctionnel et logistique aux activités du Groupe de travail népalais sur la réduction de la violence armée¹. Le Groupe de travail a continué à se réunir tous les trois mois, ce qui a permis aux pouvoirs publics, aux

¹ Le Groupe de travail a été établi en juillet 2010 par le Centre régional et le Bureau régional pour l'Asie du Sud du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Service de la lutte antimines des Nations Unies au Népal. En décembre 2011, il a changé de nom, s'appelant désormais Groupe de travail népalais sur la réduction de la violence armée et non plus Groupe de travail népalais sur les armes légères et autres armes portatives meurtrières.

organisations nationales et internationales de la société civile et aux organismes des Nations Unies d'échanger des informations sur différents aspects de la question.

10. Pour faciliter l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité portant respectivement sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et l'élimination de la violence sexuelle en période de conflit armé, le Centre régional a aidé le Groupe de travail pour le soutien à la paix au Népal à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) adopté par le Gouvernement népalais.

B. Promouvoir le dialogue et la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

11. Le Centre régional a organisé les deux conférences annuelles sur les questions de désarmement et de non-prolifération, réunions importantes qui ont permis à des responsables gouvernementaux, des experts et des représentants d'établissements universitaires et de la société civile de débattre sans détour de ces questions et d'envisager diverses solutions à apporter aux problèmes qui existent dans ce domaine.

12. En coopération avec le Gouvernement japonais et la municipalité de Matsumoto, le Centre régional a organisé la vingt-troisième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui s'est tenue à Matsumoto du 27 au 29 juillet 2011, sur le thème « Action urgente et concertée vers un monde sans armes nucléaires ».

13. Les participants à la Conférence ont dressé le bilan de la Conférence de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que des efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour concrétiser les engagements pris en matière de suivi dans le cadre des conclusions et recommandations adoptées au terme de la Conférence, y compris l'importance d'organiser en 2012 une conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans le contexte du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, les participants ont examiné les prochaines mesures de désarmement nucléaire que devraient prendre tous les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que divers aspects d'une future convention sur les armes nucléaires. Les participants ont également envisagé d'éventuels moyens de remédier à l'impasse atteinte à la Conférence du désarmement et d'entamer des négociations en vue de conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les enseignements à tirer de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima en mars 2011 et l'importance du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en 2012 ont également été examinés. De nombreux participants ont souligné le rôle important joué par la société civile dans le domaine du désarmement, en ce qui concerne en particulier la sensibilisation à l'échelle mondiale, le souci de transparence, la création d'une dynamique de changement et la légitimité démocratique.

14. Une séance spéciale consacrée à la paix et au désarmement, à laquelle ont participé plus de 150 élèves de neuf lycées de Matsumoto, a pour la première fois

été organisée dans le cadre de la Conférence. Ces élèves ont pris part à des débats, plusieurs participants remplissant les fonctions d'animateurs et faisant part de leurs commentaires. La participation active des élèves a souligné l'importance de l'éducation en matière de désarmement et son incidence sur le grand public, en particulier les jeunes. Il convient de noter que, en accueillant la Conférence, la municipalité de Matsumoto et ses citoyens ont, avec le concours d'une centaine de bénévoles, organisé plus de 20 manifestations parallèles, dont des concerts, des expositions et des concours de poésie.

15. L'année 2011 a marqué le dixième anniversaire de la Conférence commune ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, également intitulée Processus de Cheju sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, le Centre régional a organisé, les 7 et 8 novembre 2011 à Cheju (République de Corée), la dixième Conférence conjointe. Plus de 70 représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et experts d'instituts de politiques, d'établissements universitaires et d'autres organisations de la société civile ont participé à des débats francs et interactifs.

16. Dans le cadre du thème général « Le passé et l'avenir du désarmement et de la non-prolifération », les participants ont fait le bilan de l'action menée ces 10 dernières années dans ce domaine, y compris les progrès accomplis et les revers subis, et ont salué le rôle important des neuf dernières conférences annuelles dans l'action menée sur les plans mondial et régional en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Les participants ont débattu de l'importance, des défis et de l'issue escomptée du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en 2012. S'agissant de la question nucléaire relative à la République populaire démocratique de Corée, les participants ont noté qu'il importait de reprendre les pourparlers à six pays tout en reconnaissant les difficultés importantes que cela présentait. En ce qui concerne la maîtrise des armes classiques, les participants ont souligné l'importance d'un traité sur le commerce des armes. Ils ont également abordé la question de la maîtrise des armes classiques dans la péninsule coréenne.

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

17. Le Centre régional a activement contribué à l'organisation d'une présentation réalisée par des lycéens sur des questions de portée internationale à Saitama (Japon) le 30 août 2011. Cette activité a été organisée par la municipalité de Saitama en coopération avec le Ministère des affaires étrangères japonais et Simul'ONU Japon, dans le but de promouvoir l'éducation en matière de désarmement, conformément à ce qui avait été recommandé dans le rapport du Secrétaire général sur l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124) présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Dans le cadre de cette activité, des propositions concrètes sur le désarmement ont été présentées par 40 lycéens de Saitama et un débat sur ces propositions a eu lieu avec la participation de représentants de haut rang du Centre régional, du Ministère des affaires étrangères japonais et d'organisations non gouvernementales. La réussite de cette activité a mis en évidence les possibilités qui existent de renforcer la coopération entre les pouvoirs publics locaux et l'ONU en vue de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

18. De juin à décembre 2011, le Centre régional a lancé avec succès dans la vallée de Katmandou (Népal) un projet expérimental d'éducation et de sensibilisation à la paix intitulé « Bénévoles pour l'éducation à la paix », en collaboration avec le Département des études sur les conflits, la paix et le développement de l'Université de Tribhuvan et l'organisation népalaise non gouvernementale DidiBahini et avec l'appui du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des Volontaire des Nations Unies. Le projet a consisté à former de jeunes instructeurs bénévoles, à animer des ateliers dans six établissements scolaires publics et à organiser des concours de nouvelles et de poésie. Dans le cadre de ce projet pilote, le Centre régional a réussi à sensibiliser plus de 200 lycéens à la paix et au règlement de conflits par des moyens pacifiques, a formé 14 jeunes instructeurs bénévoles qui disposent ainsi de nouveaux moyens d'action et poursuivront ces activités et a montré que le bénévolat pouvait contribuer à l'éducation pour la paix. Ce projet pourrait être transposé dans ses grandes lignes dans d'autres pays sortant de conflit.

19. Le Centre régional a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les partenariats existants avec des acteurs régionaux essentiels, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, en développant les échanges d'informations et consultations ainsi qu'en menant des initiatives et projets communs.

20. Le Centre régional a renforcé ses partenariats avec des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, notamment l'ASEAN, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement, le Forum des îles du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, telles que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il a développé ses activités de sensibilisation en y associant des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales régionales. Il s'emploie actuellement à étudier des possibilités d'initiatives et de projets communs portant sur des questions liées à la paix et au désarmement avec diverses entités pertinentes et intéressées présentes dans la région.

21. Dans le cadre de son action de sensibilisation, le Centre régional a continué de distribuer régulièrement son bulletin d'information et d'actualiser son site Web (www.unrcpd.org.np) pour assurer la diffusion régulière d'informations exactes sur ses activités et renforcer sa présence auprès de partenaires actuels ou potentiels.

D. Activités futures

22. Tout en poursuivant ses activités habituelles, notamment les conférences annuelles, séminaires et activités de sensibilisation et de mobilisation, le Centre régional compte intensifier ses efforts en vue d'apporter une aide pratique aux États de la région qui le demanderont, dans les domaines du renforcement de capacités, de l'assistance technique et de la formation, pour lutter par exemple contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. Il redoublera également d'efforts en vue de faire correspondre les besoins d'une telle assistance aux moyens et projets disponibles.

23. Combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre est l'une des priorités de nombreux pays de la région. Afin d'agir dans ce domaine important, le Centre régional adaptera à la situation et aux besoins particuliers de la région Asie-Pacifique la formation interinstitutions à la lutte contre le trafic des armes à feu, des munitions et des explosifs, organisée avec succès par le Centre régional des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes.

24. Pour appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, en particulier à des fins terroristes, conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre régional se tient à la disposition des parties prenantes de la région, notamment les États Membres, pour les aider à appliquer la résolution, y compris par des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités.

III. Effectifs et financement

25. Un nouveau directeur du Centre régional a été nommé en février 2012. Le directeur bénéficie de l'appui d'un administrateur (P-3) et d'un agent des services généraux (G-7), dont les postes sont inscrits au budget ordinaire. Le pays hôte, le Népal, a, dans le cadre de sa contribution volontaire, fourni deux agents recrutés sur le plan local qui assurent l'appui du Centre et la Suisse un stagiaire des Volontaires des Nations Unies. Le Centre régional continue de dépendre des contributions volontaires pour financer l'ensemble de ses programmes de fond et une partie de ses dépenses de fonctionnement.

26. En 2011, le Centre régional a reçu 350 042 dollars de contributions volontaires versés par des États Membres ainsi que d'autres donateurs. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et organisations de la société civile qui ont versé des contributions financières et en espèces, à savoir la Chine, le Japon, le Kazakhstan, le Népal, le Pakistan, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie, ainsi que deux organisations non gouvernementales japonaises, Rissho Kosei-kai et le Club de Tokyo. Le Centre compte sur ces contributions financières et en nature pour assurer de manière durable son fonctionnement, ses activités de base et ses programmes. Le Secrétaire général exhorte donc tous les États Membres, notamment ceux de la région, ainsi que d'autres donateurs, à fournir des ressources financières pour appuyer les programmes du Centre, qui servent la région de l'Asie et du Pacifique.

IV. Conclusion

27. Au cours de la période considérée, le Centre régional a activement participé et apporté son soutien à des projets menés en faveur de la paix et du désarmement dans la région. En coopération avec des États Membres et d'autres partenaires, il a continué à s'acquitter de sa mission, qui consiste à fournir une assistance, à leur demande, aux États Membres et à mener des activités de sensibilisation et de mobilisation. Le Centre continuera à développer ses activités dans la mesure du possible, en définissant de nouveaux moyens d'apporter son appui aux États Membres de la région. Les deux conférences annuelles, organisées au Japon et en République de Corée, demeurent d'importantes occasions de promouvoir le dialogue

et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité. Le Centre régional se tient prêt à renforcer et développer l'assistance qu'il apporte aux États Membres en vue de relever les défis qui se présentent en matière de désarmement et de non-prolifération.

28. Le Secrétaire général invite de nouveau les États Membres et autres partenaires qui sont en mesure de le faire à apporter au Centre régional l'appui en espèces et en nature qui lui permettra de continuer à s'acquitter comme il convient de son mandat et de répondre aux besoins des États Membres de la région.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2011)

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde au 1^{er} janvier 2011	565 237
Recettes	
Contributions volontaires	350 042
Intérêts créditeurs	11 305
Recettes accessoires	—
Total des recettes	361 347
Dépenses	181 474
Dépenses d'appui aux programmes	23 061
Total des dépenses	204 535
Réserves et solde au 31 décembre 2011	722 049

Notes : Ces chiffres proviennent de l'état des recettes et des dépenses pour 2011. Au cours de la période examinée, des contributions d'un montant total de 350 042 dollars ont été versées par la Chine (50 000 dollars), le Kazakhstan (10 000 dollars), le Népal (88 697 dollars), le Pakistan (4 988 dollars), la République de Corée (150 000 dollars), la Suisse (21 720 dollars), la Thaïlande (3 000 dollars), la Turquie (10 000 dollars) et le Club de Tokyo (11 637 dollars).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2012, une contribution supplémentaire d'un montant total de 3 000 dollars a été versée par la Thaïlande.